

SOCIÉTÉ DES RIZERIES DU BASSAC (1928-1935), Pnom-Penh

Une création d'Alcide Guyonnet
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Alcide_Guyonnet.pdf

(Bulletin administratif du Cambodge, avril 1926, p. 477)

Par arrêté du résident-maire de Phnôm-Penh du 12 avril 1926 :
approuvé par le résup. le 30 du même mois :

M. Guyonnet est autorisé à installer, dans l'ancienne usine Maille et Ratinet, à Chak-Angré (4^e quartier), une décortiquerie actionnée par une machine à vapeur.

Il devra, s'il emploie de la balle de paddy comme combustible, munir la cheminée de son usine d'un dispositif destiné à éviter que les escarbilles provenant de la combustion de la balle de paddy se répandent sur les terrains riverains et sur la route coloniale n° 1 voisine.

DEMANE DE CONCESSION

(Bulletin administratif du Cambodge, juin 1926, p. 806)

Le public est informé qu'une demande de concession, à titre onéreux, d'un terrain rural, a été déposée à la résidence de Kampot par MM. Alcide Guyonnet et Gabriel Maurel, demeurant à Phnôm-Penh.

Ce terrain, d'une superficie approximative de 5.000 ha., est situé dans le khum de Réam (Kampot).

Il est borné :

au nord, par la route locale de Kampot à Réam ;

au sud, par la mer ;

à l'est, par la baie de Tuk-Sap ;

à l'ouest, par la baie de Réam.

.....

Sociétés nouvelles

Société des Rizeries du Bassac (Pnom-Penh)
(L'Éveil économique de l'Indochine, 13 mai 1928)

À la date du 21 avril 1928 ont été déposées au greffe du tribunal de Pnom-Penh les pièces justificatives de la fondation d'une société anonyme au capital de 75.000 \$ sous la raison sociale ci-dessus. Siège social à Chak-Angré (Pnom Penh).

Le capital est divisé en 3.000 actions de 25 \$ dont 2.000 entièrement libérées, remises à M. Guyonnet en représentation de son apport (11.000 m² de terrain entre la route Mandarine et le Bassac, à proximité du nouveau pont du Bassac, avec divers bâtiments et le fonds de commerce).

Électeurs français
de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge
(*Bulletin administratif du Cambodge*, février 1929, p. 246-247)

Par arrêté du résident-maire de Phnôm-Penh du 16 février 1929 :
M. Champeix, directeur de la Rizerie du Bassac, est mis en demeure de procéder dans le dit établissement, dans un délai d'un mois, courant du 7 février 1929, aux opérations suivantes :

- a) Nettoyage complet des segments ou en totalité si possible ;
 - b) Suspension provisoire, mais aussi brève que possible, de la marche de l'usine et des approvisionnements pour permettre ce nettoyage ;
 - c) Réfection du sol cimenté par secteur ;
 - d) Obturation de tous les trous des parois, dans le bois ou la brique ;
 - e) Pose d'un grillage en bon état à chaque trou d'évacuation des eaux.
-

Électeurs français
de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge
(*Bulletin administratif du Cambodge*, décembre 1930, p. 1941-1947)

Nom, prénoms	Fonction ou qualité	Domicile
Eder (Rodolphe)	Dir. Rizeries du Bassac	Phnôm-Penh

Électeurs français
de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge
(*Bulletin administratif du Cambodge*, décembre 1931, p. 1892-1897)

Nom, prénoms	Fonction ou qualité	Domicile
Eder (Rodolphe)	Dir. Rizeries du Bassac	Phnôm-Penh

Société des Rizeries du Bassac
Société anonyme au capital de 75.000 \$ 00
Siège social à Pnom-Penh, route de Saïgon (Chak Angré)
Assemblée générale extraordinaire
CONVOCAATION
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 11 mai 1935)

Les actionnaires de la Société des Rizeries du Bassac, ... sont convoqués par le conseil d'administration en assemblée générale extraordinaire à Pnom-Penh, 27, quai La-Grandière, pour le lundi 28 mai 1935 à 16 heures.

Ordre du jour

Dissolution anticipée de la société ; nomination de liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Pour avoir le droit d'assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres ou les récépissés en constatant le dépôt dans un établissement de crédit, 5 jours au moins avant la réunion, au siège social.

Le conseil d'administration.

La Dépêche d'I. C. du 10 mai 1935.
